

## **Rapport d'Orientations Budgétaires**

**2021**

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Préambule</b>	<b>2</b>
<b>I - Contexte économique et social</b>	<b>4</b>
<b>A- Le niveau national</b>	<b>4</b>
<b>B- L'échelon départemental</b>	<b>5</b>
<b>C- L'échelon communal et intercommunal</b>	<b>7</b>
<b>II – Les missions et l'action du CCAS</b>	<b>9</b>
<b>III - Orientations budgétaires pour le mandat</b>	<b>15</b>
<b>A- Budget principal</b>	<b>15</b>
<b>1- Prospective de la section de fonctionnement</b>	<b>15</b>
<b>2- Financement des investissements</b>	<b>25</b>
<b>3- Dépenses d'investissement et Plan pluriannuel         d'investissement</b>	<b>26</b>
<b>B - Budget annexe Aide à domicile</b>	
<b>C - Budget annexe Foyer / portage</b>	
<b>D - Budget annexe Tiers lieux numérique</b>	<b>30</b>

## **Introduction**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en étroite liaison avec les institutions publiques ou privées. » (Art 137 du code de l'aide sociale et des familles). Le CCAS est :

- Un établissement public administratif doté d'un budget spécifique,
- Dépendant d'une commune et obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants (loi « NOTRe » du 7 Aout 2015),
- Une personnalité juridique propre, c'est une personne morale de droit public distincte de la commune.
- Géré par un Conseil d'Administration paritaire d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par le maire. Il est présidé de plein droit par le maire de la commune.

Le CCAS est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

## **Préambule : Eléments relatifs au rapport**

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le document présentera pour ce qui concerne le CCAS, les sous parties suivantes :

- L'évolution prévisionnelle des charges et des produits pour le BP 2021,
- La dynamique pluriannuelle en lien avec la programmation pluriannuelle des investissements.

Il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

## **I - Contexte économique et social**

### **A - Le niveau national**

Source : Note de conjoncture de l'INSEE - 4 février 2021

Depuis le début de la crise, au-delà des développements de l'épidémie et des mesures d'endiguement associées, l'activité économique s'est révélée à deux reprises supérieure aux anticipations : tout d'abord en mai-juin, au moment du premier déconfinement, quand le rebond a été plus vif que prévu, puis en novembre-décembre, où le deuxième confinement a finalement moins pénalisé l'activité économique que ce que laissaient présager les estimations en temps quasi réel.

L'écart du PIB à son niveau d'avant-crise aura ainsi été en novembre de l'ordre de -8%, un recul certes marqué mais quatre fois moindre qu'en avril, avant de revenir à -4 % en décembre.

La consommation des ménages a, quant à elle, chuté à peu près autant que ce qui était anticipé (-15% en novembre par rapport au niveau d'avant-crise), avant de rebondir fortement en décembre (-4%). Les données à haute fréquence mobilisées pour l'estimer (montants agrégés des transactions par carte bancaire, données de caisse d enseignes de la grande distribution), retraçant au plus près les achats de biens et services qui constituent directement une partie de la consommation des ménages, ont ainsi confirmé leur pertinence.

Ces mêmes données suggèrent que la consommation des ménages se serait quelque peu étio- lée courant janvier 2021, refluant à 7 % sous son niveau d'avant-crise. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer ce mouvement : le mois de décembre a bénéficié d'achats qui avaient été reportés compte tenu de la fermeture en novembre des commerces « non essentiels » mais ce phénomène de rattrapage ne s'étendrait pas forcément à janvier.

En outre, l'horaire du couvre-feu a progressivement été avancé à 18h sur l'ensemble du terri- toire. Enfin, le décalage des dates des soldes d'hiver a pu reporter certains achats du mois de janvier vers celui de février.

Par ailleurs, l'environnement international paraît un peu moins porteur en ce début d'année, en particulier en Europe : la dégradation de la situation sanitaire dans nombre de pays les a con- duits à durcir les mesures de restrictions. Et les éventuels comportements de stockage au Royaume-Uni fin 2020 juste avant le Brexit pourraient occasionner un contrecoup en janvier.

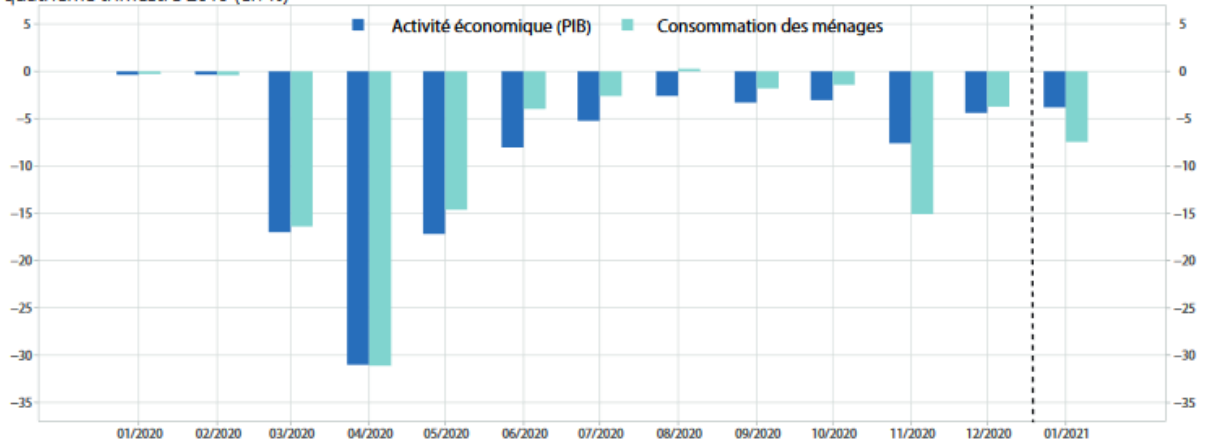
Pour les prochains mois, l'incertitude ne diminue pas. Au-delà du mois de janvier, échafauder des prévisions précises relève actuellement un peu de la gageure. Juste après la première vague épidémique, l'Insee avait mobilisé les anticipations exprimées par les entreprises dans les enquêtes, concernant le délai escompté de « retour à la normale ». Ce type d'information est surtout utilisable après un séisme qui ne serait pas susceptible de répliques. Or, la succes- sion des vagues épidémiques conditionne la reprise des secteurs les plus affectés à la normali- sation de la situation sanitaire. Et celle-ci semble dépendre en grande partie de la course mon- diale lancée entre d'un côté la circulation du virus et de ses variants, et de l'autre les cam- pagnes de vaccination.

À ce stade, seuls des scénarios semblent donc pouvoir être ébauchés, à titre illustratif, pour les prochains mois :

- Dans l'hypothèse où l'activité de janvier se maintiendrait en février puis mars, sans nouveau durcissement des conditions sanitaires, la croissance du premier trimestre 2021 serait de l'ordre de +1 ½ %
- Dans l'hypothèse d'un confinement d'un mois dans les prochaines semaines, dont les modalités seraient semblables au confinement de novembre, la croissance serait nulle (0 %) au premier trimestre ;
- Enfin, un confinement du même type que celui de novembre, mais couvrant une large partie du mois de février ainsi que la totalité du mois de mars, pourrait entraîner une nouvelle contraction de l'activité (de l'ordre de -1 %).

### ► Estimations et prévisions mensuelles du PIB et de la consommation des ménages

écart au quatrième trimestre 2019 (en %)



Source : calculs et prévisions Insee

4 février 2021

3

## B - L'échelon départemental

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Isère compte 1 264 979 habitants. Le rythme de croissance de la population du département atteint 0,6 % par an en moyenne entre 2011 et 2016, en ralentissement par rapport à la période précédente. Il est désormais légèrement inférieur à la moyenne régionale.

L'essor démographique isérois est porté par l'excédent des naissances sur les décès, et assez peu par l'arrivée de nouveaux habitants. Les territoires périurbains en particulier, notamment sous l'influence des villes de Grenoble et de Lyon, sont dynamiques.

Les grandes aires urbaines, c'est-à-dire celles de Grenoble, Vienne et la partie iséroise de l'aire urbaine de Lyon, concentrent la croissance démographique départementale. Leurs territoires périurbains restent les espaces les plus dynamiques (+ 0,9 % par an entre 2011 et 2016).

Près de la moitié de la population de l'Isère habite dans ces espaces, sous l'influence conjointe de Grenoble et de Lyon. La croissance périurbaine est portée par des soldes migratoires et naturels excédentaires, en lien avec l'installation de nouveaux ménages, relativement jeunes, en périphérie des grandes agglomérations.

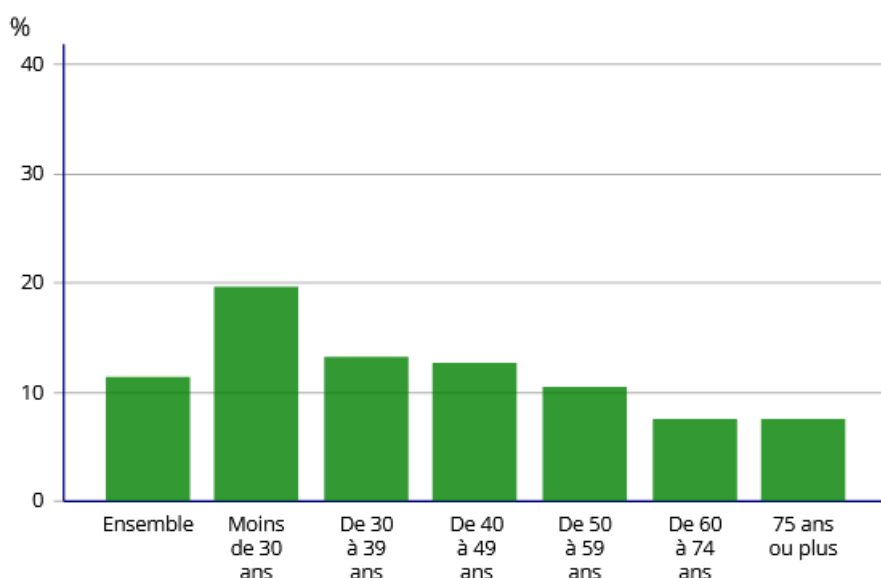
**Estimations de population par sexe et âge au 1er janvier 2020 : comparaisons départementales**

	Ensemble	Part des femmes (en %)	Part des hommes (en %)	Part des 0 à 24 ans (en %)	Part des 25 à 59 ans (en %)	Part des 60 ans ou plus (en %)	dont part des 75 ans ou plus (en %)
Isère	1 264 979	51,0	49,0	31,2	44,0	24,8	8,9
France de province	52 619 744	51,6	48,4	28,7	43,0	28,3	10,2

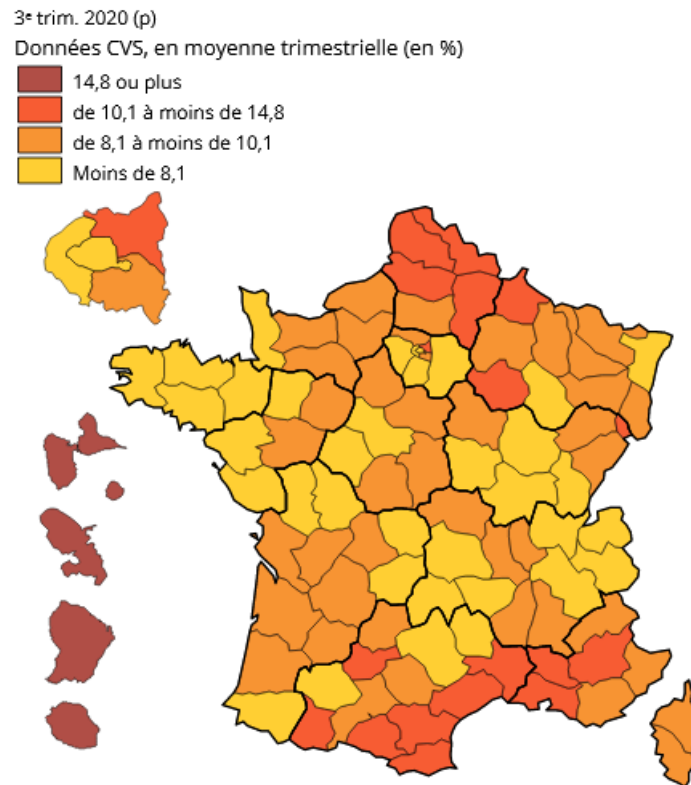
Source : Insee, estimations de population (données provisoires)

En 2018, le taux de pauvreté de l'ensemble de la population s'élève à 11,3% avec un taux qui s'élève à près de 20% pour les moins de 30 ans.

**REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2018**



Le taux de chômage quant à lui s'élève à 7,4% ce qui le place en position favorable en comparaison des départements limitrophes.



## C - L'échelon communal et intercommunal

### 1/ Le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :

Source : Projet social

Situé en Auvergne Rhône-Alpes, dans la partie sud-ouest du département de l'Isère, Saint-Marcellin Vercors Isère est le territoire de jonction entre les agglomérations grenobloise et valentinoise.

La population du Sud Grésivaudan a augmenté de 15 % au cours des années 2000, soit six points de plus qu'en Rhône-Alpes.

Cette évolution est essentiellement due à l'installation de ménages en provenance de l'aire urbaine de Grenoble, attirés par la qualité du cadre de vie et par des coûts du foncier inférieurs à ceux de la première couronne grenobloise.

La croissance démographique s'est accélérée par rapport à la période 1990-1999, puisque la population a augmenté annuellement en moyenne de 1,4 % sur la période 1999-2009 contre 0,7 % sur la période précédente.

Le solde naturel a doublé d'une période à l'autre, signe de la présence croissante de jeunes ménages, mais l'augmentation de la population reste toujours le fait de l'apport migratoire, à hauteur de 80 %.

La majorité des actifs occupés résidant dans le territoire (60 %) dispose d'un emploi dans le territoire.

Aujourd'hui, 41% des actifs travaillent à l'extérieur de l'intercommunalité soit un taux plus favorable que la Bièvre, le Grésivaudan et le Pays Voironnais.

Le taux de couverture en emploi baisse très légèrement puisqu'il est aujourd'hui de 73 emplois pour 100 actifs (contre 74 il y a 10 ans).

Néanmoins dans ce contexte, l'industrie a globalement mieux résisté sur une longue période que dans la région. En Rhône-Alpes, l'emploi industriel a baissé de - 36 % entre 1975 et 2009. Il a mieux résisté dans les territoires ruraux (- 20 %), et plus particulièrement dans le Sud Grésivaudan (- 17 %). Au niveau local, la perte de 600 emplois sur un total d'environ 4 000, est concentrée sur les années 2000.

Le revenu fiscal moyen est plus bas que pour le reste de la région (21 000€ contre 24 000€).

## 2/ La commune de Saint-Marcellin :

Source : Projet social

Saint-Marcellin est une commune de 8225 habitants selon le recensement de l'INSEE en 2016. Le territoire de vie est façonné en trois sous secteurs, le centre, la plaine et les coteaux. Ces trois zones sont des territoires de vie.

Au regard de plusieurs critères la ville de Saint-Marcellin connaît un contexte économique et social plus dégradé que le reste du territoire :

- Des ménages fragilisés sur le plan de l'habitat (nombre de logements vacants plus élevés que dans le reste du territoire, nombre de propriétaires plus faibles, habitat en maison moins développé que l'habitat collectif),
- Une précarité importante (revenu médian plus faible, taux de chômage plus élevé),
- Des niveaux et des taux de scolarité faibles,
- Une part de retraités plus élevée que dans le reste du département.

Les collectivités territoriales se sont fortement mobilisées pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale pour assurer la continuité des services publics, soutenir les populations les plus vulnérables et les acteurs économiques locaux en difficulté. Les fermetures de structures, les mesures de soutien adoptées et les dépenses supplémentaires nécessaires représentent un coût important sur leurs budgets.

Dans ce contexte, les services sociaux et en particulier les CCAS ont représenté un soutien important aux ménages.



## II. Les missions et l'action du CCAS

Le CCAS de Saint-Marcellin intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités visant à favoriser le vivre, le faire ensemble et l'intergénérationnel.

En 2020, ses missions se sont portées sur les domaines suivants :

### 1. Action Sociale :

- Un premier accueil inconditionnel des Saint-Marcellinois sans enfant ou non allocataires du Rsa
- L'accompagnement budgétaire à travers le Point Conseil Budgétaire
- L'accompagnement à la demande de Micro-crédit
- Le traitement des aides sociales légales et obligations alimentaires et des aides sociales facultatives
- La mise en œuvre de la domiciliation
- L'intervention sur des situations d'urgence et les situations d'incurie ou d'insalubrité
- L'accompagnement à la demande de logement
- L'animation de la commission territoriale des impayés de loyers
- L'accompagnement et la gestion des jardins partagés

### 2. Aide à domicile et Foyer-portage :

- L'accompagnement renforcé auprès des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées 24h/24 7jours/7
- Le maintien des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne
- Le maintien et le développement des activités sociales et de liens avec l'entourage
- Le renforcement de la coordination des situations en lien avec les familles et les partenaires

### 3. La FabriK :

- Le maintien des actions solidaires globales, d'accompagnement de la dynamique habitante et de soutien à la parentalité à travers un renforcement de la démarche « d'aller-vers »
- Le développement de l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives et numériques à travers l'Espace France Service
- La mise en œuvre de la démarche de préfiguration du Centre Social

### 4. Le Tiers Lieu Numérique

- L'ouverture de l'Espace Micro-Folie
- Le développement d'actions numériques et culturelles à travers des évènementiels, des résidences d'artiste mais également d'animations à destination de tous les publics

- La structuration des autres espaces à travers une démarche de participation des habitants

### **III - Orientations budgétaires pour le mandat**

Si l'on se doit d'intégrer les nouvelles contraintes liées à la crise sanitaire que nous traversons en s'attachant à répondre au mieux aux préoccupations de la population saint-marcellinoise, l'ambition du CCAS de Saint-Marcellin demeure jusqu'en 2026, d'établir des budgets permettant de mettre en œuvre notre projet de mandat.

Le CCAS, par l'intermédiaire de son Président, inscrira ses orientations prioritaires sur la base d'objectifs majeurs de développement concernant l'action sociale :

- Soutenir l'ensemble des populations fragilisées du fait de leur âge, de leur autonomie ou de leur situation économique dans leur parcours de vie,
- Poursuivre son action en faveur de nos aînés à travers son service d'aides à domicile et foyer-portage de repas en renforçant la continuité de service et la qualité d'accompagnement des usagers en impulsant une dynamique auprès du public sénior, dynamique qui s'est délitée depuis la crise sanitaire (maison ou club des aînés, rencontres, cartes, discussion.....),
- Renforcer les actions solidaires globales, l'accompagnement de la dynamique habitante et le soutien à la parentalité à travers La Fabrik en tant que Centre Social,
- Structurer les réponses de proximité aux habitants afin de lutter contre le « non recours » à travers l'espace France Service,
- Développer les réponses innovantes pour renforcer des actions d'inclusion numérique à travers le Tiers lieu numérique en tant que lieu des transformations du travail, de la transition écologique, favorisant l'apprentissage de pair à pair « par le faire », la créativité et les projets collectifs tout en offrant convivialité et flexibilité.

### **A - Budget principal**

Le CCAS mène une politique responsable en matière d'utilisation des deniers publics et la préparation budgétaire 2021 – 2026 s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière mise en place ces dernières années. Malgré le contexte financier incertain, le CCAS poursuit une politique ambitieuse à destination des plus vulnérables.

Ainsi le périmètre d'action du CCAS s'est étendu en 2020 grâce au développement d'un point conseil budget, à l'ouverture de la Micro-folie et d'un service de médiation numérique au sein du Tiers Lieu Numérique ainsi que de l'Espace France Service co-piloté avec la MSA Alpes Nord.

Un travail d'ajustement de la qualité de service est en outre en cours de réflexion avec les administrateurs du CCAS. Dans cette perspective et au-delà de l'obligation légale, l'analyse des besoins sociaux (ABS) permettra d'inscrire le CCAS de Saint-Marcellin avant tout dans une démarche au service du développement social local, permettant d'adapter la réponse globale aux nouveaux besoins des habitants de notre territoire.

S'inscrivant dans une démarche continue, l'ABS deviendra l'outil d'aide à la décision pour définir le projet social communal tout au long du mandat.

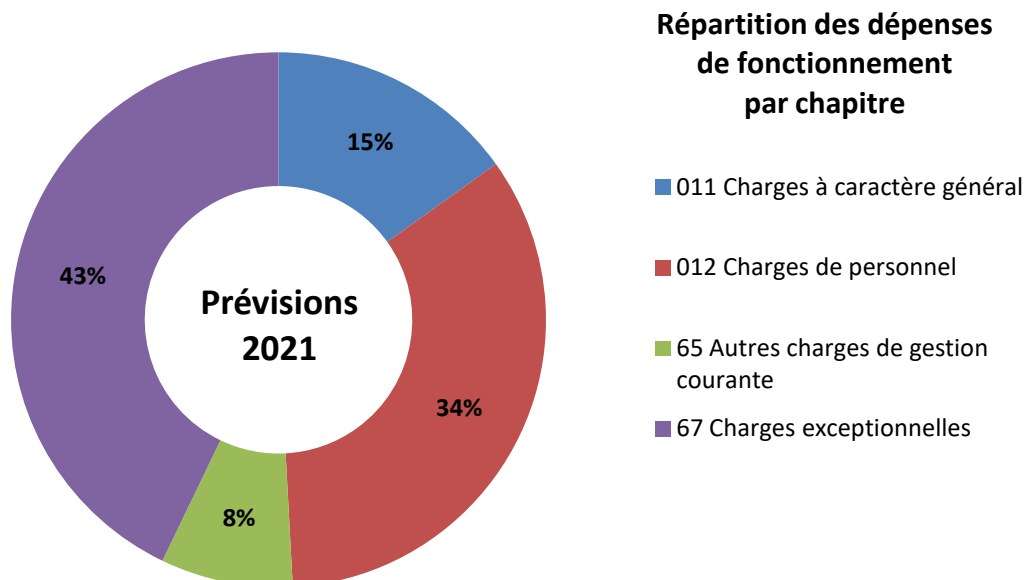
Positionnant le CCAS comme acteur central de la coordination partenariale, l'ABS externalisée permettra de définir des objectifs partagés pour des réponses sociales cohérentes et efficaces.

La valorisation des soutiens humains et techniques fera, par ailleurs, l'objet d'une convention entre la Ville et le CCAS pour renforcer les mutualisations existantes.

Ces évolutions s'opéreront en veillant à deux objectifs de gestion, maintenir la subvention de la Ville au CCAS et garantir la soutenabilité financière de tous nouveaux projets.

## 1- Prospective de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal du CCAS est majoritairement dédiée à la masse salariale pour 34% et au versement de subvention d'équilibre aux budgets annexes (43%).

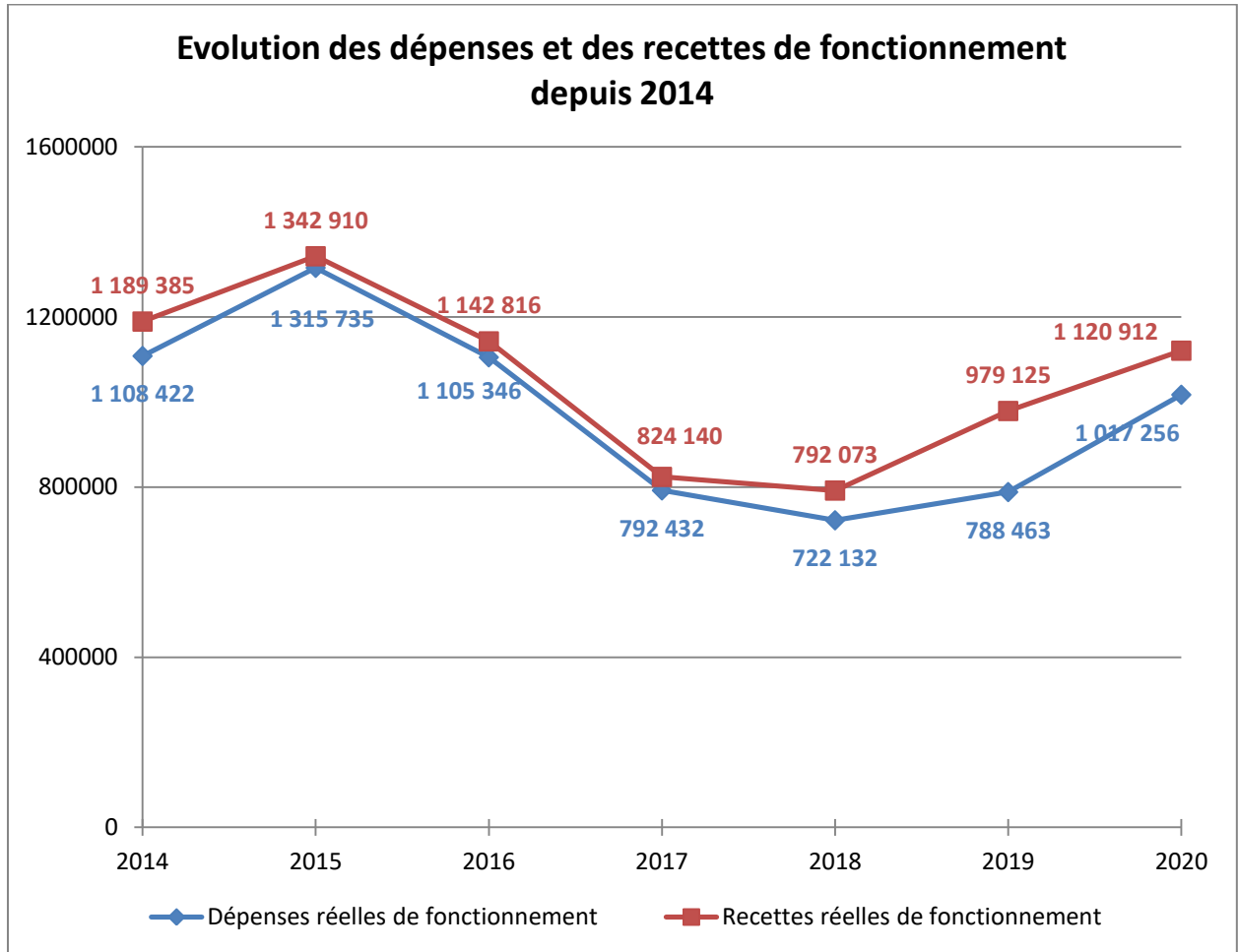


Les budgets des CCAS sont majoritairement financés par les communes ce qui explique l'écart tenu entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Toutefois en raison de choix complexes et courageux à la fois sur le volet organisationnel et celui de la gestion, il est à noter que le CCAS de Saint-Marcellin conserve sur la période 2014 / 2021 des marges de manœuvre financières en évitant l'effet ciseau.

La prospective 2021 / 2026 devra permettre d'affiner les organisations afin de dégager des pistes d'optimisation supplémentaires.

Pour ce faire, l'évolution des dépenses de fonctionnement ne devra pas excéder 2% sur la période.



**- Dépenses de personnel :**

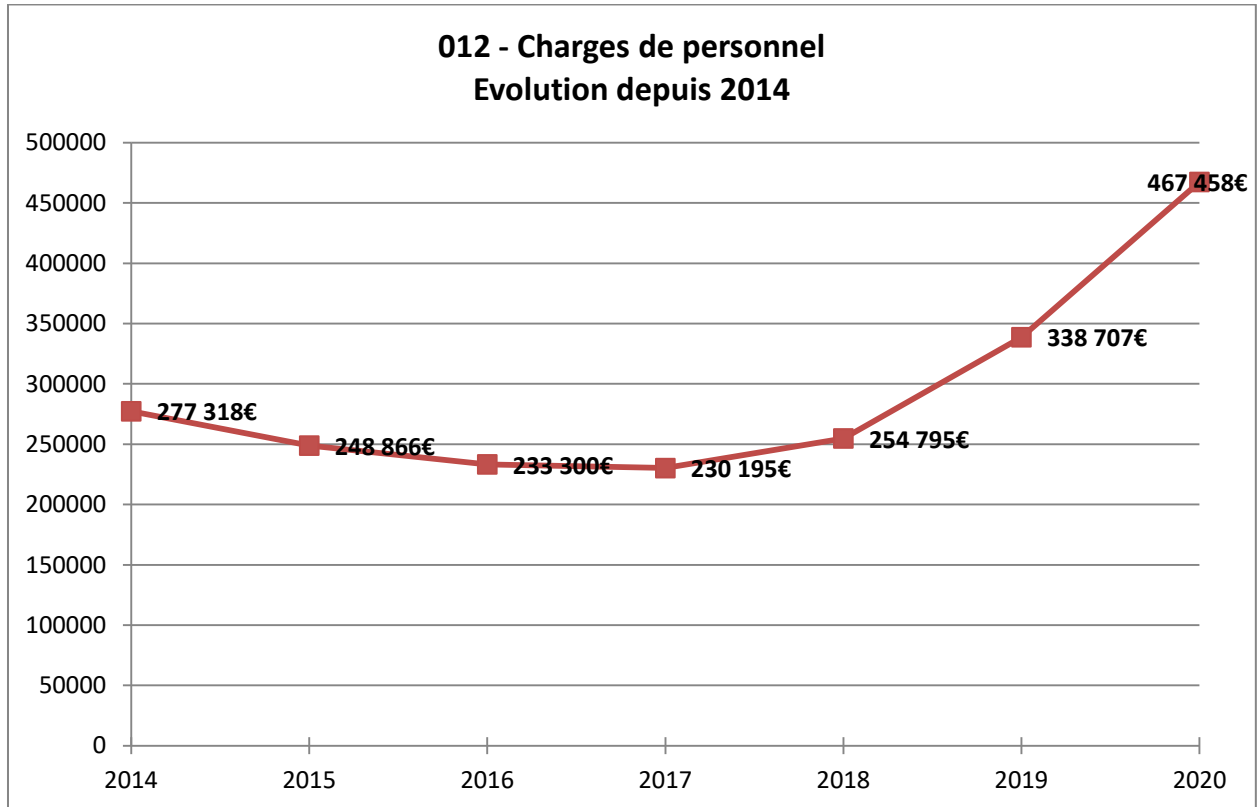
Le principal poste de dépenses du budget principal du CCAS est le chapitre 012 qui regroupe les dépenses de personnel de l'établissement.

Sur la période 2014 / 2020, il est à noter une croissance importante de ce poste qui révèle la structuration du CCAS, sa professionnalisation et l'évolution de son offre de services.

Les données 2021 sont à analyser en ayant à l'esprit le report d'une partie de la charge 2020 sur le budget annexe du Tiers lieu numérique.

Avec l'agrément Centre social attendu courant de l'année 2021, le développement des effectifs du CCAS atteindra l'objectif fixé durant le mandat précédent.

La prospective 2021 / 2026 se base sur une évolution de 1,5% de la masse salariale correspondant à l'augmentation mécanique induite par les réformes réglementaires et les augmentations mécaniques dues au glissement vieillesse technicité.



- **Les charges à caractère général**

Pour ce qui concerne les charges à caractère général, la période 2014 / 2020 marque une nette progression des dépenses de ce chapitre budgétaire.

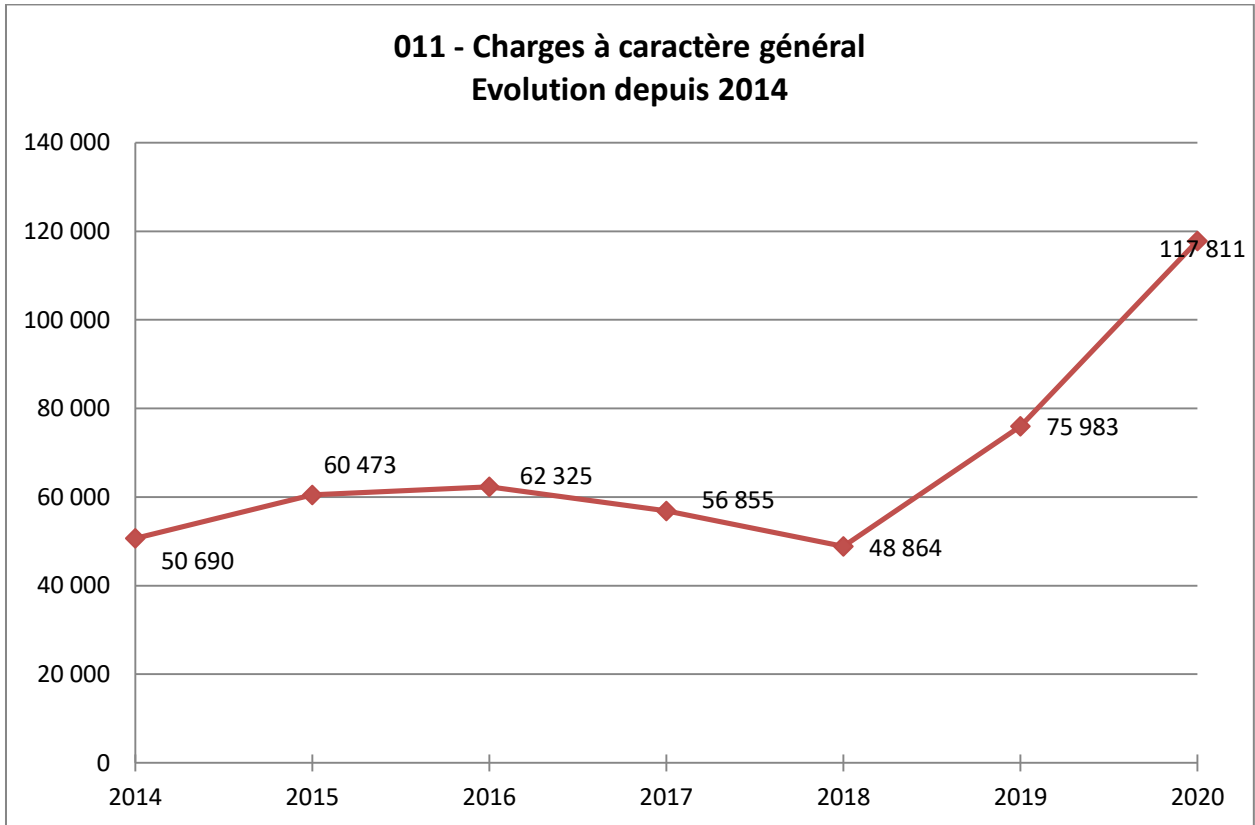
En effet, depuis cinq ans le développement de l'Espace de Vie sociale et la préfiguration du Centre social dans une démarche participative large associant habitants, professionnels et partenaires associatifs et institutionnels ont mobilisé des moyens financiers importants.

Plus récemment, l'axe de travail autour de l'inclusion numérique, à travers le Tiers Lieu Numérique, a généré des charges supplémentaires.

Ces équipements de proximité, relevant de la politique d'animation de la vie sociale portant des missions d'intérêt général, sont aujourd'hui des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale et plus largement de l'animation de la vie locale.

Pour la période 2021 / 2026, l'accompagnement de projets nouveaux devra indissolublement s'accompagner d'une politique de recherche systématique d'économie, d'optimisation et de rigueur.

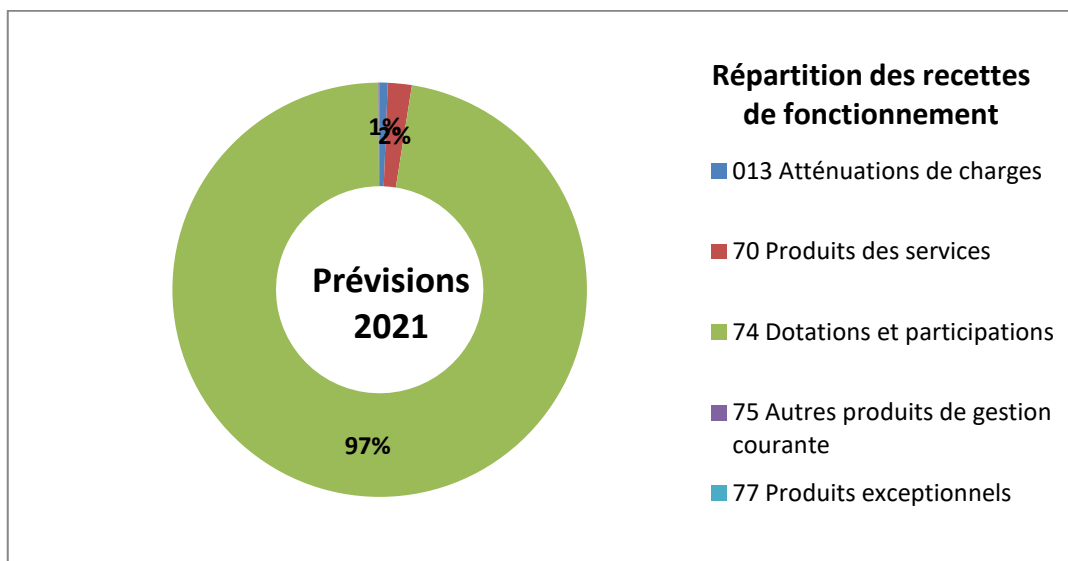
L'évolution de ce chapitre devra être maîtrisée à 1% en moyenne sur la période.



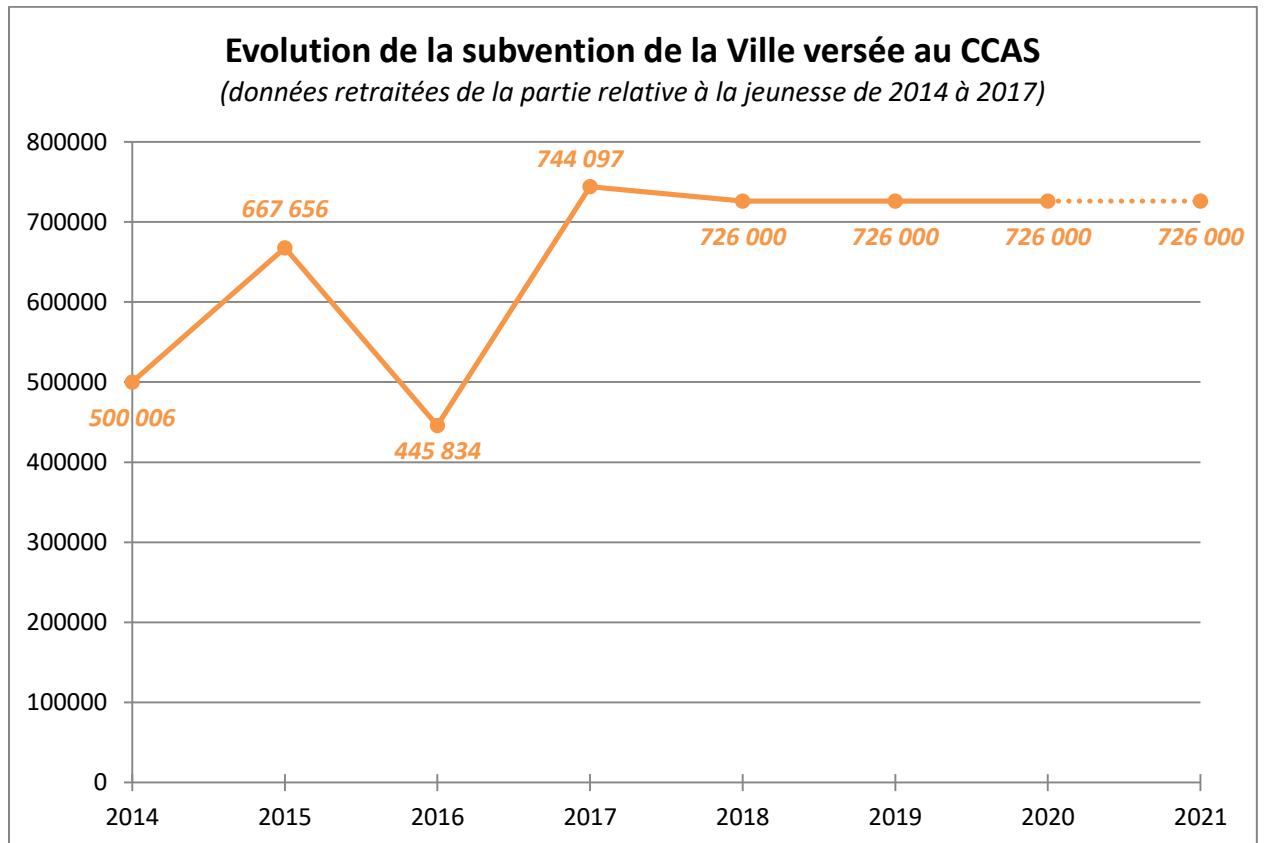
- **Des recettes de fonctionnement optimisées :**

Les recettes de fonctionnement du CCAS sont issues de la subvention municipale, des concours externes (Département de l'Isère, CAF de l'Isère, caisses de retraites, Etat...), des prestations de service (Aides à domicile et Foyer restaurant) ainsi que des fondations privées (Fondation Orange...).

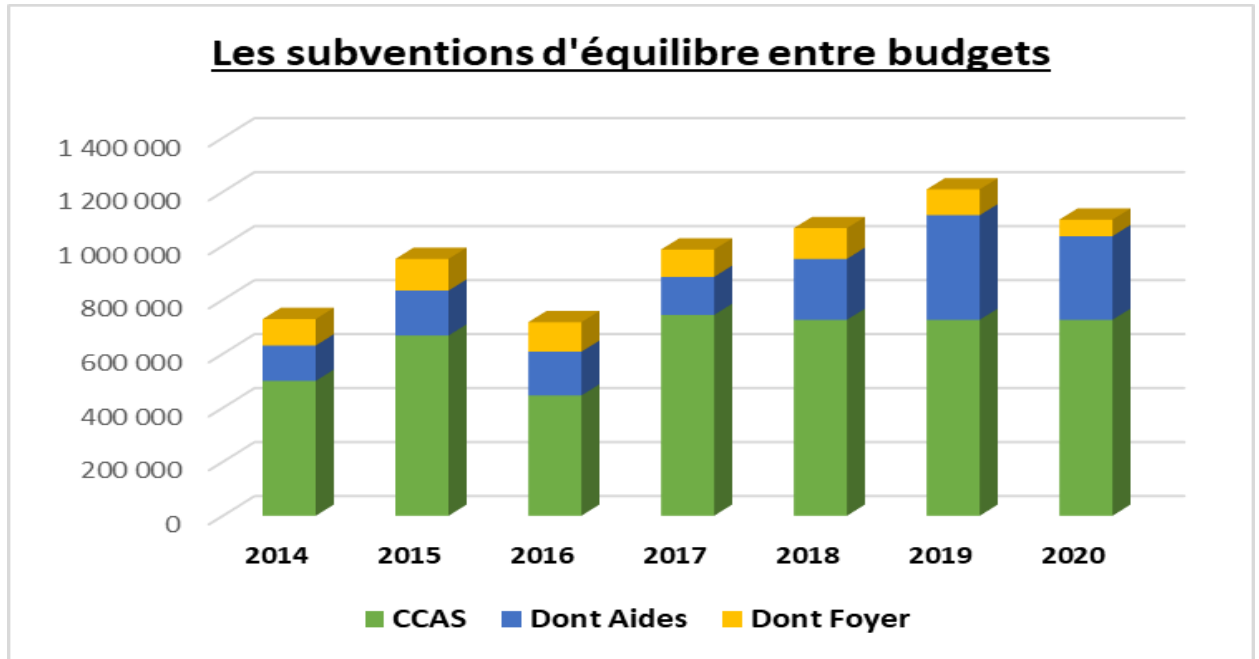
Les dotations représentent 97% des recettes totales pour 2021.



Le besoin de financement du CCAS par le budget communal pour 2021 sera maintenu permettant de soutenir le maintien de l'offre de service (Point Conseil Budget, Maison France Service, préfiguration Centre Social, Tiers Lieux Numérique) et le niveau des services existants aux habitants.

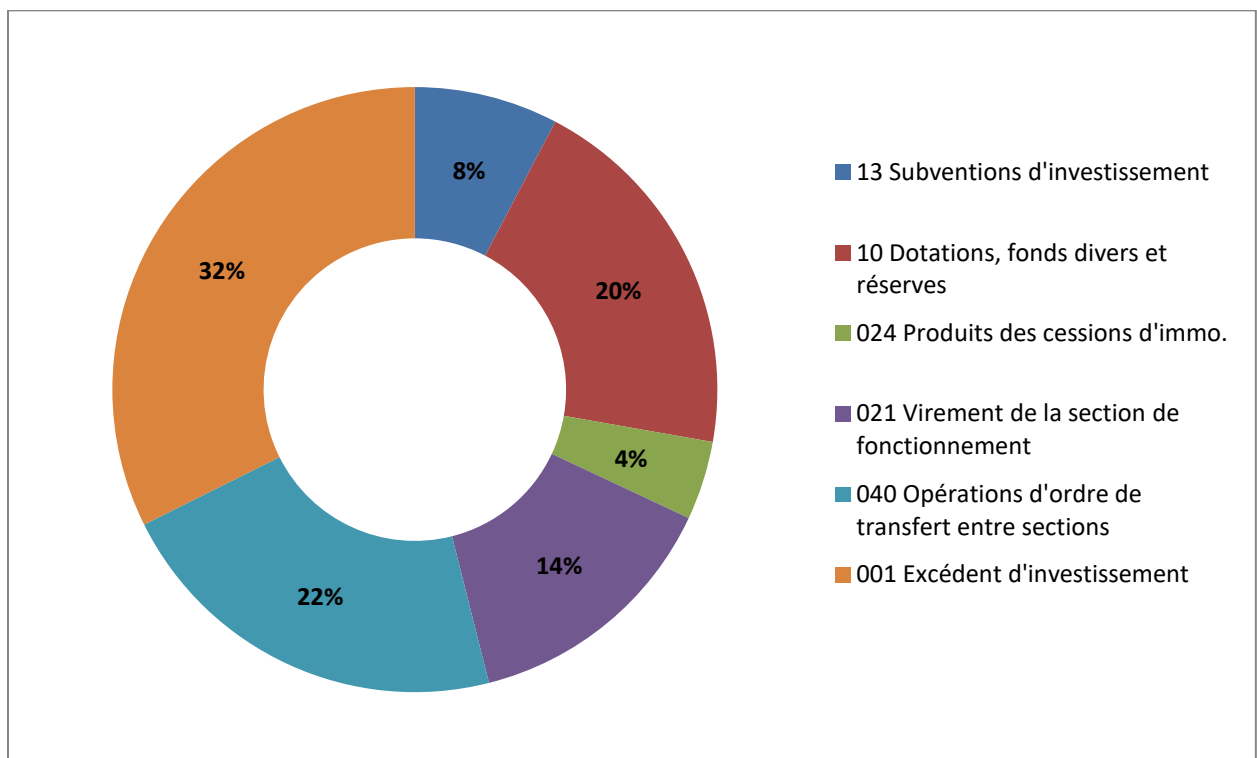


Sur la période 2014 / 2020, le budget principal a contribué de manière assez variable aux budgets annexes. L'objectif étant pour la période 2021 / 2026 de maintenir le soutien à ces services essentiels pour les saint-marcellinois.



## 2- Financement des investissements

En 2021, les investissements du CCAS pourront être financés grâce aux subventions reçues, aux dotations diverses, aux opérations d'amortissement mais également et, pour près de 46% des recettes totales, aux excédents dégagés sur les exercices antérieurs, témoins d'une gestion rigoureuse et responsable.





## **3- Dépenses d'investissement et Plan pluriannuel d'investissement**

### **- Les investissements du Plan pluriannuel d'investissement :**

Les investissements envisagés s'inscrivent dans le projet de mandat et poursuivent les transitions déjà engagées pour faire de Saint-Marcellin une ville attractive, rayonnant sur son territoire en répondant aux défis sociaux, écologiques et économiques.

Une ville où il fait bon vivre qui attire aussi bien des nouveaux habitants, des commerces et des entreprises et prend soin de ses habitants.

C'est dans cette perspective que le CCAS poursuivra :

- La modernisation des aménagements des locaux du Riondel et de la FabriK pour toujours mieux répondre aux attentes de tous les habitants à travers des espaces adaptés disposant de plus de confort, plus de confidentialité et plus de proximité,
- Le développement du Tiers Lieu numérique à travers des aménagements et du matériel spécifique co-construits avec un groupe habitant et adaptés à l'espace Fab-Lab et au campus connecté,
- La modernisation de son parc automobile à travers l'achat d'un nouveau véhicule électrique pour le Service Itinérant de Nuit (SIN) des Aides à domicile, en remplacement d'un ancien véhicule à moteur thermique.

Les projets d'investissement, dont le montant total prévisionnel s'établit à 350 000 €, seront programmés sur la durée du mandat :

- o La Fabrik (espaces accueil Riondel) : 30 000 €
- o Le Tiers Lieux numérique (3<sup>ème</sup> tranche) : 105 000 €
- o Les véhicules électriques des services (achat et renouvellement) : 95 000 €
- o Maintenance, amélioration du patrimoine, des matériels et des mobiliers pour le fonctionnement des services et des équipements: 120 000 €

## **B - Budget annexe Aide à domicile**

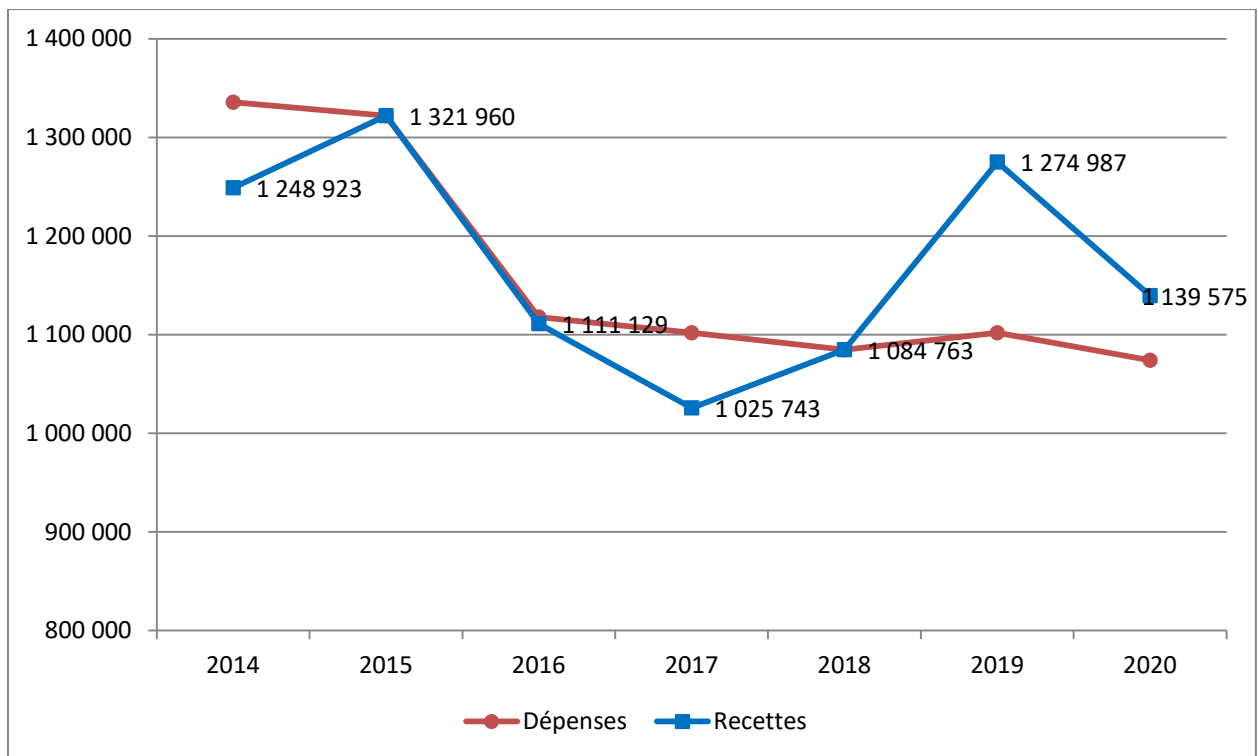
### **- Les orientations 2021 – 2026**

En 2021 les actions en faveur de nos aînés, confortées par une organisation renforçant la continuité de service, la qualité d'accompagnement des usagers, l'accès aux droits et l'accompagnement social sont maintenues malgré le contexte toujours incertain.

La gestion responsable, les réorganisations, l'efficacité des services ont permis de maintenir des marges de manœuvre intéressantes qui permettent d'envisager l'évolution en SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) de manière sereine et en lien avec un service assurant des services de soins infirmiers à domicile.

Cette analyse devra être menée de 2021 à 2024.

**Evolution des dépenses et des recettes du service d'Aide à domicile de 2014 à 2020**



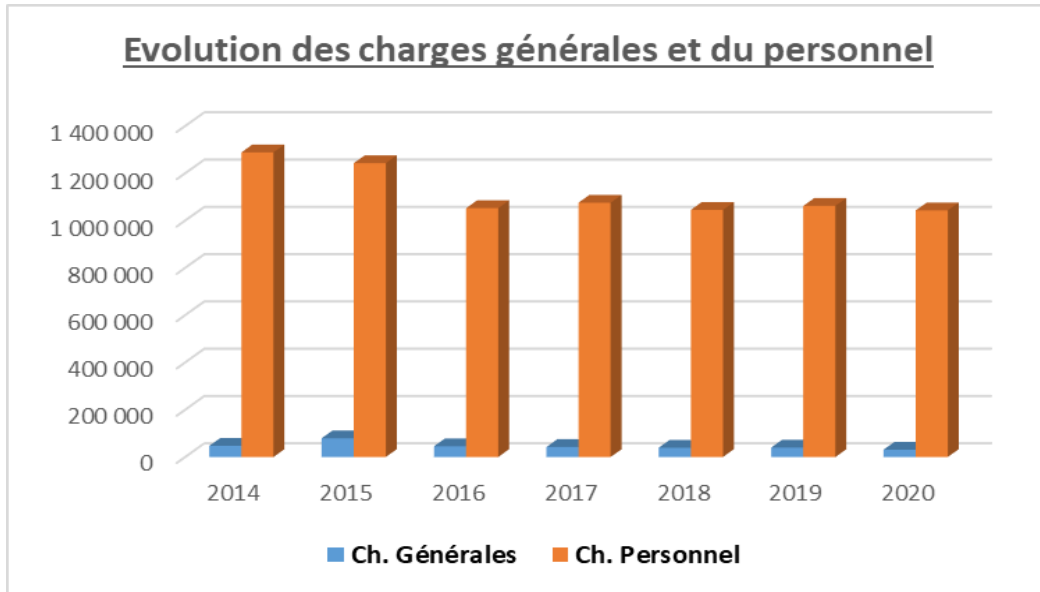
Le poste principal de dépense des aides à domicile demeure la masse salariale, les professionnels étant la plus grande valeur de ce service à l'usager.

L'optimisation de l'activité conjuguée à une gestion rigoureuse aura permis de minimiser l'impact des différentes évolutions réglementaires et salariales qui ont touché la profession, en 2021.

Le budget consacré aux ressources humaines en 2021 est prévu en maintien tout en poursuivant les objectifs suivants :

- Poursuite de la politique de déprécarisation des agents,
- Revalorisation du métier d'aide à domicile dans un contexte sanitaire rendu difficile par la création d'une MIG crise totalement financée par le Département dans le cadre du CPOM,
- Prise en charge des augmentations « mécaniques » (Glissement vieillissement technicité) et réglementaires (PPCR, instauration d'une prime de précarité).

La perspective 2021 / 2026 s'établit à une évolution de 1,5 % en moyenne permettant de tenir compte de la revalorisation des métiers de l'aide à la personne et des effets de « noria » induits par le remplacement de personnels expérimentés dont de nombreux départs sont prévus par des professionnels jeunes diplômés.



## B - Budget annexe Foyer / portage

### - Les orientations 2021 – 2026

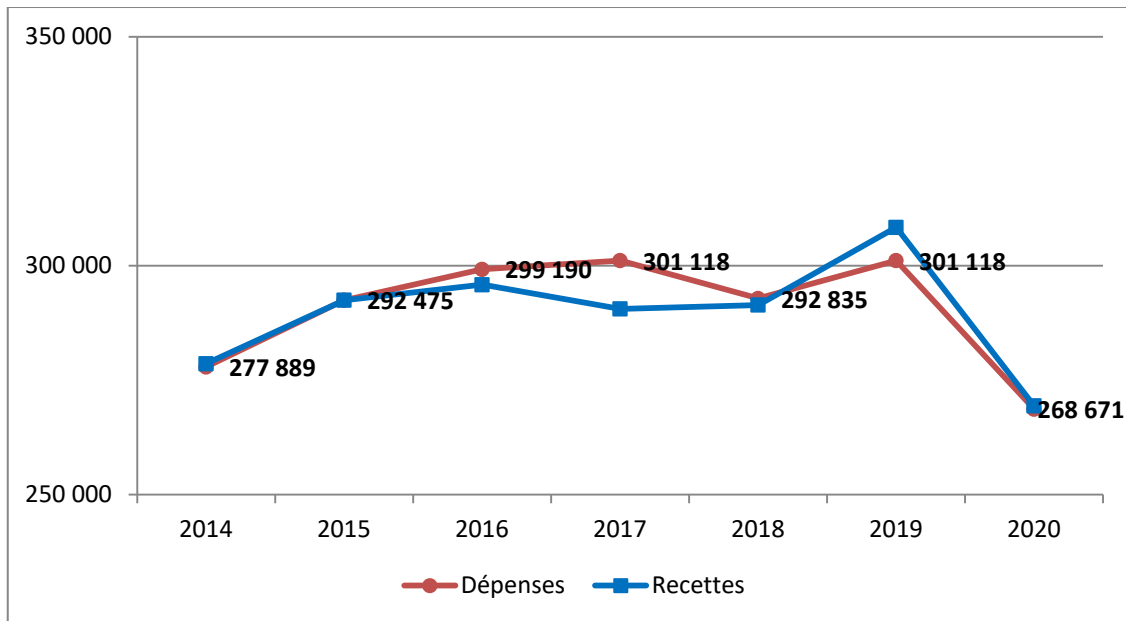
Le service d'aide à domicile du CCAS gère également le foyer restaurant et le service portage de repas, ce qui présente l'intérêt d'une meilleure coordination autour des situations et la proposition d'une globalité de service pour les personnes.

Ce service essentiel pour l'accompagnement des aînés a connu ces dernières années, une réorganisation qui a visé notamment à faciliter le travail des agents en le rendant moins pénible et plus ergonomique par un investissement dans les équipements de la cuisine du foyer et par la modification des tournées et de l'organisation du portage.

Cette réorganisation a permis notamment de contracter la dépense de masse salariale et de maintenir des marges financières permettant notamment d'améliorer la qualité des repas.

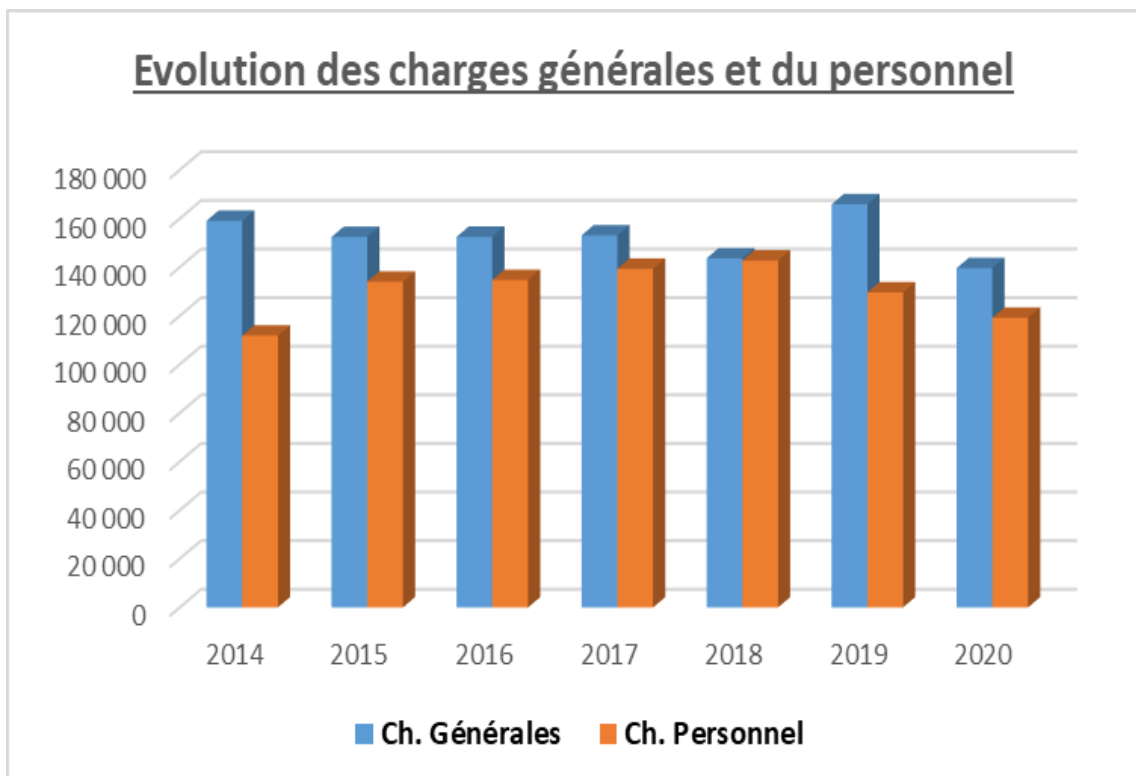
Dès 2021, la poursuite de la réflexion autour de la qualité des repas sera poursuivie ainsi que l'enjeu de complémentarité des services aux usagers entre le foyer et le portage afin de garantir la continuité de service et la qualité d'accompagnement des habitants.

**Evolution des dépenses et des recettes du service Foyer- portage de repas de 2014 à 2020**

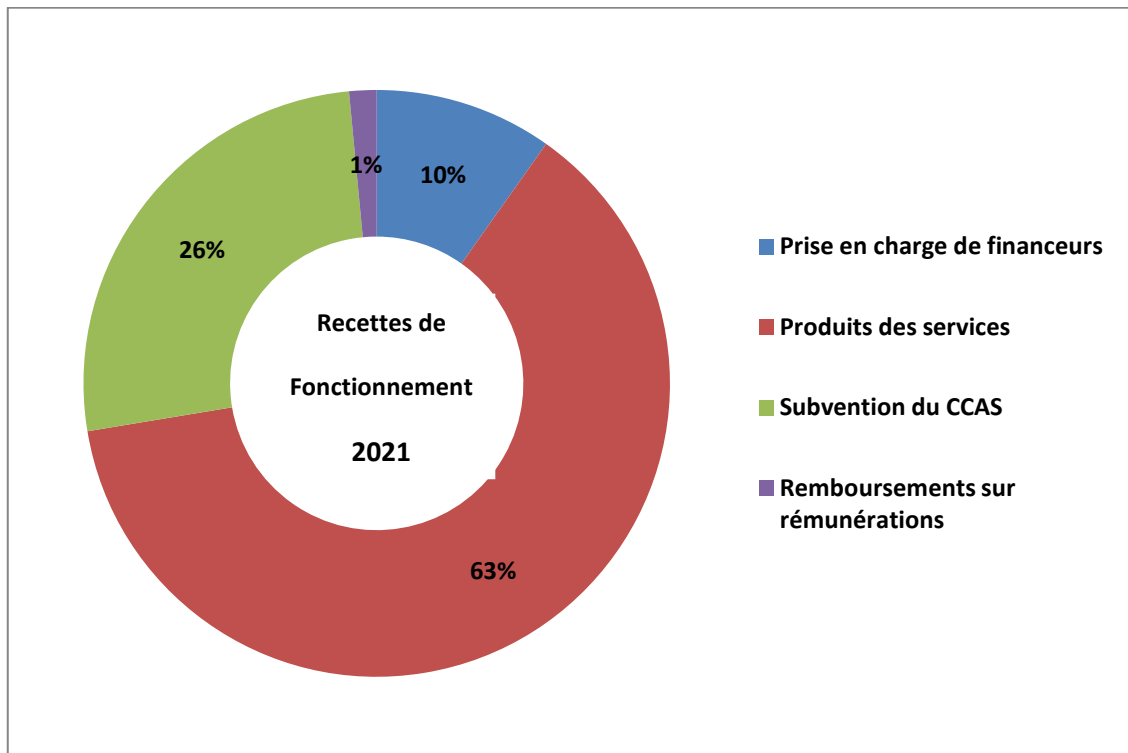


Les deux principaux postes de dépenses du foyer que sont les charges à caractère général et les charges de personnel ont suivi la même tendance sur la période 2014 / 2020.

La prospective 2021 / 2026 fixe un taux d'évolution à 1,5% sur ces deux postes.



Les recettes du foyer sont essentiellement réparties entre les produits des services pour 63% et la subvention du CCAS pour 26%.



## B - Budget annexe Tiers lieu numérique

### - Les orientations 2021 – 2026

Depuis 2019, la ville de Saint-Marcellin s'est impliquée avec son CCAS dans la construction d'une réponse aux enjeux numériques d'aujourd'hui en parallèle de son action de soutien aux initiatives habitantes via La Fabrik (espace de Vie Sociale) et la future Maison de services aux publics (en partenariat avec la MSA).

Dans ce cadre elle s'est engagée dans un projet numérique reposant sur des espaces aux interactions multiples :

- Une micro-folie, et notamment un musée numérique et un espace de réalité virtuelle,
- Un espace numérique,
- Un fablab,
- Un espace de co-working,
- Un campus connecté.

Dans cette perspective, le CCAS a répondu aux appels à projet de la Fondation Orange et de la Fabrique des territoires dont il est sorti lauréat.

Grâce à ces financements, le CCAS a ouvert le premier espace, à savoir la Micro-Folie, le 13 mars 2020.

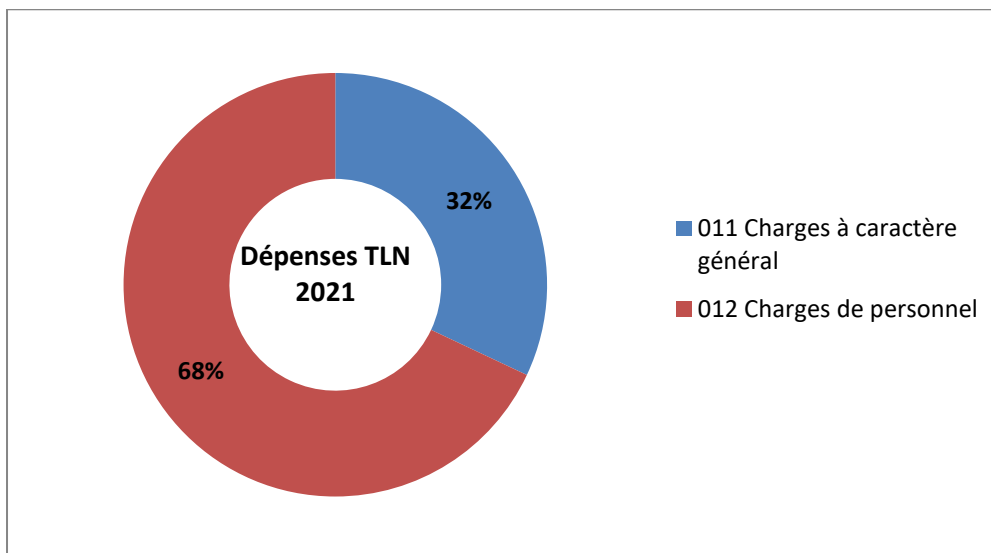
Dès 2021, les autres espaces ouvriront leurs portes permettant de développer des démarches convergentes dans une logique d'écosystème avec les partenaires privés et publics afin de répondre aux enjeux numériques permettant :

- D'accéder à la culture et aux savoirs numériques,
- De travailler autrement,
- D'accéder aux services publics,
- De créer, fabriquer, innover,
- D'inventer durablement,
- D'apprendre par « le faire »
- De contribuer et participer par le faire ensemble.

Le choix du CCAS de faire naître ce projet est accompagné de la volonté d'en faire un bien commun ouvrant le champ des possibles dans la réflexion d'une structuration future de son portage au service de la mobilisation habitante (coopérative ou association par exemple).

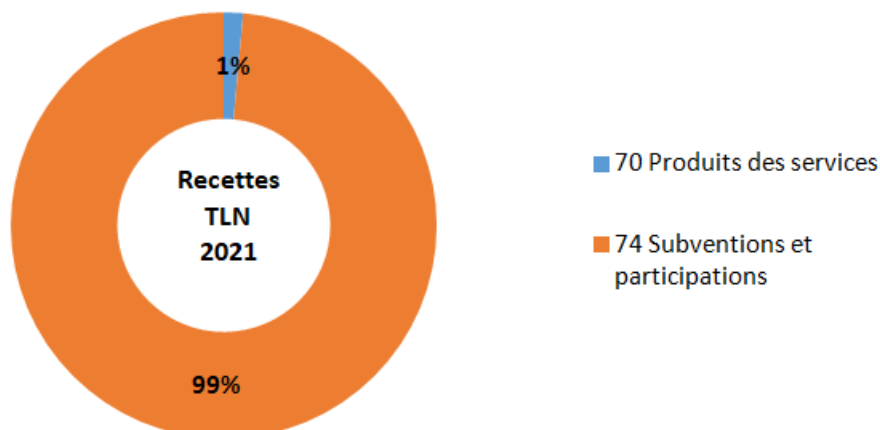
Il est donc envisagé d'identifier clairement les dépenses et les ressources de cet équipement dans un budget annexe afin d'assurer la transparence de sa solidité financière et d'en garantir la pérennité.

Pour 2021, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



Pour 2021, les recettes de cet équipement sont principalement constituées de dotations et de participations pour 99% des recettes.

Il conviendra d'être particulièrement vigilant sur le modèle économique de l'équipement pour l'inscrire durablement dans le territoire.



Pour conclure, conformément aux engagements pris devant les saint-marcellinois, les orientations de la politique définie par notre nouvelle équipe municipale permettront d'engager la transition pour relever les défis écologiques, sanitaires, sociaux, économiques, démocratiques sur la mandature 2020/2026.

Ces propositions budgétaires, tout en étant maîtrisées, sont à la fois ambitieuses et prudentielles dans un contexte financier rendu difficile par la crise sanitaire et ses conséquences économiques incertaines.

Nous resterons fidèles aux valeurs de solidarité, de rigueur et de responsabilité que nos concitoyens sont en droit d'attendre, en gardant comme cap « écouter, comprendre, agir ».